

**CONVENTION N°Z231281COV ENTRE LA METROPOLE ET LA SEMEPA RELATIVE
AUX PRESTATIONS DE SERVICE DE SECURITE DU PARKING RAMBOT**

AVENANT N°1

Entre les soussignées,

La Métropole Aix-Marseille-Provence, dont le siège est situé 58 boulevard Charles Livon, Le Pharo, 13007 MARSEILLE, représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, agissant en vertu en vertu d'une délibération du Conseil de la Métropole en date du 15 octobre 2020, ci-après dénommée la « Métropole ».

Ci-après dénommée la « Métropole »

Et

La Société d'Economie Mixte d'Equipement du Pays d'Aix (SEMEPA), au capital de 5 025 000 € dont le siège social est situé au 4 rue Lapierre, 13100 AIX-EN-PROVENCE, représentée par son Président Monsieur Eric CHEVALIER

Ci-après dénommée la « SEMEPA »

Ensemble dénommées « Les Parties ».

Article 1 – Objet :

Le présent avenant a pour unique objet de prolonger d'un an la durée de la convention n°Z231281 et de porter ainsi son terme du 29 juin 2024 au 28 juin 2025 à minuit.

Article 2 – Autres dispositions

Toutes les autres dispositions prévues dans la convention demeurent inchangées.

Article 3 – Prise d'effet

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification, après transmission au contrôle de Légalité.

Fait à :

Fait à :

Le :

Le :

Pour la SEMEPA

Pour la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Président

Le Vice-Président